

Exploitation d'un petit train touristique à Besançon - Concession à la Société Promotrain

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Commission chargée du Tourisme propose au Conseil Municipal de confier à la Société Promotrain et à son franchisé «Saut du Doubs - Bateaux Mouches», le droit d'exploiter pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} avril 1993, soit jusqu'au 31 mars 1998, le petit train touristique facilitant l'accès à la Citadelle.

Une convention sera conclue qui précisera notamment :

- les modalités de fonctionnement du petit train : au moins 8 voyages journaliers et 2 en cas de mauvais temps ; des voyages nocturnes pourront être effectués avec l'accord de la Ville,

- l'itinéraire, sachant que celui-ci pourrait être modifié dans l'hypothèse où un téléphérique relierait le centre-ville à la Citadelle,

- la redevance que l'exploitant devra verser à la Ville de Besançon : elle sera égale à 6 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé sur la vente des billets de train.

L'exploitant sera tenu en conséquence de faire connaître à la Ville de Besançon les bilans et comptes d'exploitation de ses activités. Le prix de vente des billets sera arrêté chaque année en accord avec la Ville de Besançon.

- les engagements de «Saut du Doubs - Bateaux Mouches» en matière de communication.

Celle-ci fera en effet connaître largement l'activité du petit train et de la Citadelle auprès des professionnels du tourisme, centres de vacances, établissements scolaires, comités d'entreprises dans toute la Région, sur le Grand Est et en Suisse.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition et à autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir avec la Société Promotrain et son franchisé.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, j'ai été saisi, il y a déjà quelque temps, d'une réclamation émanant du concessionnaire précédent de ce train touristique qui prétend qu'il n'a pas été consulté et qu'il se trouve en fait dépossédé de cette concession qu'il avait depuis 5 ans semble-t-il et qu'il assumait, semble-t-il encore, à la satisfaction générale. Alors j'aurais donc voulu savoir pour quelles raisons on a changé de concessionnaire alors qu'en fait c'est toujours Promotrain qui est désigné, qui semble avoir la haute main là-dessus, et on a écarté l'ancien franchisé pour le remplacer par un autre, sans raison apparente.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien, Jean-Louis FOUSSERET va vous répondre.

M. FOUSSERET : Cela ne pose aucun problème. Si cette personne a été écartée c'est parce qu'elle ne donnait pas entière satisfaction et que nous avons un nombre important de plaintes. Je ne tiens pas à exprimer ces raisons en public mais je suis prêt à vous en parler, si vous le voulez, à la fin de cette séance. Effectivement nous avons traité de gré à gré, après avoir demandé des propositions à deux sociétés, une, Via-Transport, qui reprend au niveau national un certain nombre de petits trains et l'autre Promotrain déjà présente à Besançon, qui donne entièrement satisfaction. Nous avons retenu l'offre de Promotrain en acceptant le nouveau franchisé qui exploite les bateaux mouches, pensant qu'il y avait donc une possibilité de dynamisme puisqu'un seul exploitant assurera ces deux activités.

M. TOURRAIN : Vous m'avez répondu, cela me suffit. Les problèmes privés ne m'intéressent pas, vous êtes l'exécutif et vous avez pris une décision. Parfait. Vous dites que c'est relié à d'autres problèmes. Est-ce que le téléphérique pour la Citadelle avance ou n'avance pas ?

M. FOUSSERET : Ce problème de téléphérique avance ; vous savez que la Municipalité a émis un avis favorable à la mise en place d'un téléphérique qui permettrait de désenclaver la Citadelle, d'y accéder plus nombreux en évitant aussi les problèmes de pollution puisque les bus qui montent à la Citadelle contribuent grandement à la détérioration de la Porte Noire. Donc effectivement ce dossier avance, les services techniques l'ont étudié. Vous savez d'ailleurs que le Conseil Municipal a pris des décisions pour réserver des terrains aux Prés de Vaux mais la réalisation de ce téléphérique pose cependant plus de problèmes aujourd'hui que lorsque nous avons eu l'étude qui nous avait été remise par M. BLONDEAU. Mais c'est toujours une de nos priorités et nous devrions très prochainement en reparler. De plus, dans la convention pour le petit train, un observateur aussi averti que vous avez dû voir que l'itinéraire pouvait être modifié, dans le cas où un téléphérique relierait le centre-ville à la Citadelle ; c'est la preuve que ce dossier avance.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce téléphérique sera du domaine privé, la Ville étudie ce projet avec beaucoup d'intérêt.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins dix abstentions, en décide ainsi.